

*République française
Département de l'Isère
COMMUNE DE SAINT-AREY*

Séance du mardi 20 mai 2025

Date de la convocation : 14/05/2025

Membres en exercice : 7 *L'an deux mille vingt-cinq et le vingt mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne STUTZ,*

Présents : 6

Présents : Anne STUTZ, Caroline CASTILLON, Claire MEGIAS, Guy BACCOLI, Mathieu BONDAZ, Bernard GLUSZYK

Représentés :

Excusés : Gérard JULIEN

Absents :

Secrétaire de séance : Guy BACCOLI

DE_2025_014 - Objet : Vote du budget primitif 2025 - annule et remplace DE_2025_007

7.1:Decisions budgétaires

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que lors de la séance du 1^{er} avril 2025, le vote du budget primitif avait pris en compte des écritures permettant de régulariser une écriture comptable passée en 2022 pour la vente de terrains. Cette prévision faisait intervenir des comptes de cession qui ne doivent pas donner lieu à prévision budgétaire, ce qui entraîne le rejet du flux dans Hélios. Afin de régulariser cette erreur, il convient de modifier le budget voté en ne tenant pas compte de ces écritures. Cela correspond à diminuer les dépenses et les recettes de chacune des sections de fonctionnement et d'investissement de 485,31 €.

Cette délibération annule et remplace la délibération DE_2025_007

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune de Saint-Arey, **le Conseil Municipal**,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Saint-Arey pour l'année 2025 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 572 282.17 Euros

En dépenses à la somme de : 572 282.17 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT
DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	115 585.48
012	Charges de personnel et frais assimilés	93 215.00

014	Atténuations de produits	50 696.12
65	Autres charges de gestion courante	101 238.18
67	Charges spécifiques	10.08
68	Dot. aux amortissements et provisions	231.90
023	Virement à la section d'investissement	50 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 570.81
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		429 547.57

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	600.00
70	Produits des services, du domaine, vente	13 560.00
73	Impôts et taxes	122 913.00
74	Dotations et participations	14 373.00
75	Autres produits de gestion courante	6 266.12
76	Produits financiers	6.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 305.84
002	Résultat de fonctionnement reporté	259 523.61
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		429 547.57

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	281.25
21	Immobilisations corporelles	2 000.00
23	Immobilisations en cours	128 147.51
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 305.84
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		142 734.60

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	9 955.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 400.00
021	Virement de la section de fonctionnement	50 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 570.81
001	Solde d'exécution section investissement	60 808.79
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		142 734.60

ADOpte A LA MAJORITE

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Fait à Saint Arey, le mardi 20 mai 2025

Le Maire